Publié le
04/02/99

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet :

Autorisation de Signature de Convention

9902/07

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET, DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI, MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR, ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER, GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que deux agents "Enseignants" du Syndicat Mixte ont fait une demande de mise à disposition à temps partiel auprès de la Ville de Nice pour enseigner au Conservatoire National de Région de cette ville. Après avis favorable de la Direction de l'Ecole Départementale de Musique des AM, du Conservatoire National de Région, de la Mairie de Nice ainsi que de la Commission Administrative Paritaire compétente, il y a lieu de signer une convention de mise à disposition avec la Ville de Nice.

Cette convention devra définir le nombre d'heures de mise à disposition des agents, les responsabilités de chacun, le montant des reversements (salaires et charges) mensuels dûs par la ville de Nice au Syndicat Mixte.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

1) Autorise le président à signer la convention entre le Syndicat Mixte et la Ville de Nice pour la mise à disposition de deux agents enseignants au Conservatoire National de Région de Nice pour l'année scolaire 1998/1999.

2) Charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ALPES MARITIMES